
Adresse de la société populaire de La Magistère (Lot-et-Garonne) qui demande le maintien du gouvernement révolutionnaire, lors de la séance du 28 fructidor an II (14 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de La Magistère (Lot-et-Garonne) qui demande le maintien du gouvernement révolutionnaire, lors de la séance du 28 fructidor an II (14 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 156;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15979_t1_0156_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Maison de justice du Département	550
Petite-Force	341
Pélagie	142
Magdelonnettes	130
Abbaye	41
Bicêtre	744
La Salpêtrière	419
Chambre d'arrêt, à la Mairie	27
Luxembourg	402
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	356
Picpus, faubourg Antoine	85
Les Carmes, rue de Vaugirard	185
Les Angloises, rue Victor	131
Les Angloises, rue de l'Oursine	103
Les Angloises, faubourg Antoine	65
Ecossois, rue des fossés Victor	83
Lazare, faubourg Lazare	271
Belhomme, rue Charonne, n° 70	21
Bénédictins Anglois, rue de l'Observatoire	83
Maison du Plessis	364
Maison de répression, rue Victor	46
Maison de Coignard, à Picpus	33
Montprin	47
Fermes	–
Caserne des Petits Pères	124
Caserne rue de Sève	119
Caserne des Carmes, rue de Vaugirard	75
Vincennes	265
TOTAL GÉNÉRAL	5 156

3

La société populaire de La Magistère, district de Valence [département de Lot-et-Garonne] demande le maintien du gouvernement révolutionnaire, et proteste de son attachement à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

[La société populaire de La Magistère à la Convention nationale, s. d.] (11)

Citoyens Représentants,

Proposer les assemblées primaires dans cette circonstance, c'est vouloir affaiblir l'action du gouvernement révolutionnaire.

Et nous aussi nous connaissons les droits du peuple, mais nous savons que son bonheur exige de les confier momentanément en des mains pures qui ont fait disparaître comme un éclair les tirans du dedans et bientôt ceux du dehors.

Avec cette énergie qui vous caractérise, repoussez de semblables propositions; faites respecter la liberté de la presse qui est la sauvegarde de la liberté et restez à l'honora-

(10) P.-V., XLV, 243.

(11) C 318, pl. 1296, p. 11. L'insertion au bulletin portée en marge est précisée « par extrait ». *Bull.*, 29 fruct. (suppl.) mentionne le don. C. *Eg.*, n° 762.

ble poste qui vous est confié jusqu'à ce qu'elle soit bien affermie.

La société populaire de Lamagistère, qui vient de déposer 2 391 livres pour aider à la construction d'un vaisseau de ligne, voudrait être à portée de vous exprimer de vivevoix l'attachement et l'estime qu'elle a pour la représentation nationale.

DAUNEFONT, LEROU fils, CLOUPET, SAUMADE,
et douze autres signatures.

4

On [GUFFROY] fait lecture d'une brochure, signée Poirier et Mongey, ayant pour titre : Les angoisses de la mort, ou Idées des horreurs des prisons d'Arras.

La Convention nationale la renvoie au comité de Sûreté générale pour être jointe au rapport de Joseph Le Bon, et au représentant du peuple Berlier en commission dans le département du Pas-de-Calais (12).

5

Une autre brochure, adressée à la Convention nationale par la société populaire d'Arras [département du Pas-de-Calais], contenant une déclaration sur la liberté de la presse, et une dénonciation contre Bertrand Barère, est également renvoyée au comité de Sûreté générale (13).

Un secrétaire a commencé la lecture d'une adresse de la société populaire d'Arras, ayant pour titre : *Déclaration sur la liberté de la presse. Dénonciation contre Bertrand Barère*, et pour épigraphe : *qui demande la permission d'être libre, n'est pas digne de l'être. J.J. Rousseau* (14).

La société populaire d'Arras pensant comme J.J. Rousseau, qui demande la permission d'être libre n'est pas digne de l'être, a déclaré à la Convention avec une énergie républicaine, que ses membres ne sont pas du nombre de ces citoyens aussi foibles que bien intentionnés qui lui demandent, pour ainsi dire à genoux, la faculté que la tyrannie de l'exécrable Robespierre avoit pu ravir au peuple français. [Demander, disent-ils, une garantie à la liberté de la presse, à l'émission libre de la pensée, c'est révoquer en doute l'existence éternelle de ce décret de la nature] (15) En conséquence, elle a juré de publier toutes les vérités qu'elle croira utiles à la liberté et de contribuer avec tous les bons citoyens à faire tomber le masque dont quelques hommes

(12) P.-V., XLV, 244. M. U., XLIII, 452; J. Fr., n° 720.

(13) P.-V., XLV, 244.

(14) *Mess. Soir*, n° 757.

(15) *Mess. Soir*, n° 757.